

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG**1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit****DANTOP 50WG**

Code GIFAP : WG (granulé à disperser dans l'eau)

500 g/kg de clothianidine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide systémique à usage agricole, utilisable sur pommier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange**

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients)
- directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)

Xn nocif N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger

Toxicité aiguë orale cat. 4

Sensibilisation cutanée, cat. 1B

Dangers pour le milieu aquatique aigu cat. 1

Dangers pour le milieu aquatique chronique cat. 1

Phrase(s) de Risques

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG
**Conseils de prudence
Prévention**

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P391 : Recueillir le produit répandu.
 EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
3.2. Mélanges
Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	50	210880-92-5 (anciennement 205510-53-8)	(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine (clothianidine)
2	> 20	91053-39-3	Terre de diatomée calcinée
3	< 15	Mélange	Agent dispersant

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1	Non attribué	oui	SGH07, SGH09	H302, H400, H410	Xn, N	R22 R50/53
2		/	aucun	aucune	aucun	aucune
3		/	SGH07	H302, H312	aucun	aucune

4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau Retirer les vêtements souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Moyen d'extinction inapproprié : aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (acide chlorhydrique (HCl), monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN) et gaz nitrés (NOx)).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes :** Eviter le contact avec les yeux.
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque.
- Pour les secouristes :** Éviter le contact avec les yeux.
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Afin d'éviter l'accumulation de poussières, les zones de traitement et de stockage doivent être équipées de ventilation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Un nuage de poussière explosif peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter les atmosphères humides et l'eau.

Conserver à une température supérieure à -5°C.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG

Mains	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autre information	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide. Petits granulés ressemblant à du sable (US EPA OPPTS 830.6302)
Couleur	brun clair (US EPA OPPTS 830.6303)
Odeur	Sans odeur (US EPA OPPTS 830.6304)
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7,02 (émulsion dans l'eau à 1% à 23°C) (CIPAC MT 75)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable (OECD A.10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	0,51 g/ml (CIPAC MT 169)
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de la clothianidine = 0,327 g/l ; 20°C)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (clothianidine technique : log P _{ow} = 0,7 ; 25°C)
Température d'auto-inflammabilité	208°C (OCDE A.16)
Température de décomposition	La clothianidine ne se décompose pas jusqu'à 400°C
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Aucune (EEC A.14)
Propriétés comburantes	Aucune (EEC A.17)

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Nom	DANTOP 50WG
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 1710 mg/kg (mâles) et = 1628 mg/kg (femelles) (OCDE 401)
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Voie inhalatoire (4 h)	Rat : > 5,66 mg/l (nez uniquement) (OCDE 403)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG**Irritation****Peau**

Lapin : non irritant (OCDE 404)

Yeux

Lapin : moyennement irritant (OCDE 405)

Sensibilisation

Cobaye : sensibilisant (Test maximisation) (OCDE 406)

Autres informations toxicologiques**Clothianidine (substance active)**

- Neurotoxicité aiguë (rat) : NOAEL = 60 mg/kg (EPA 540/09-91-123, EPA OPPTS 870.6200).

- 90 jours – neurotoxicité (rat) : NOAEL = 60 et 71 mg/kg pc/jour chez les mâles et les femelles, respectivement (EPA 540/09-91-123, EPA OPPTS 870.6200)

- Neurotoxicité liée au développement (rat) : pour le comportement neurologique lié au développement, des effets ont été vus à 142 et 299 mg/kg pc/jour pendant la gestation et la lactation, respectivement. (OPPTS 870.6300).

- Génotoxicité : tests in vivo et in vitro : négative for human (OCDE n° 471, 473, 476, 482, 474, EEC B.14)

- Toxicité chronique, Cancérogénicité (rat, souris) : pas d'effet cancérigène (OCDE n°453, 451)

- Etude de reproduction multi-génération : pas d'effet (OCDE n°416)

- Tératogénicité (rat, lapin) : négative (projet de méthode OCDE n°414)

La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë par voie orale (R22) et pour la sensibilisation (R43).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Nom	DANTOP 50WG
Poisson	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 6,78 mg/l (OCDE 203)
Daphnie	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) : 28 mg/l (OCDE 202)
Abeille	Toxicité aiguë orale, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : 0,0018 µg s.a./abeille (OEPP 170) Toxicité aiguë de contact, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : 0,176 µg s.a./abeille (OEPP 170 - 1992)
Ver de terre	Toxicité aiguë orale, CL ₅₀ -14 jours (<i>Eisenia foetida</i>) : 33,4 mg/kg de sol, NOEC < 5,6 mg/kg de sol (OCDE 207)
Nom	Clothianidine (substance active)
Daphnie	Toxicité chronique, 21 jours (<i>Daphnia magna</i>) : NOEC = 0,12 mg/l (OCDE 211)
Invertébré benthique	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -48h (<i>Chironomus riparius</i>) = 0,029 mg/l (méthode interne) Toxicité chronique, 28j-CE ₅ (<i>Chironomus riparius</i>) = 0,57 µg/l (méthode BBA 1995)
Algues	Toxicité aiguë, 72h (<i>Selenastrum capricornutum</i>) (OECD 201) E _b C ₅₀ = 70 mg/l; E _r C ₅₀ > 120 mg/l Toxicité aiguë, 72h (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (OECD 201) E _b C ₅₀ & E _r C ₅₀ > 270 mg/l
Plante aquatique	Toxicité aiguë, 14j-CE ₅₀ (<i>Lemna gibba</i>): > 121 mg/l (US EPA OPPTS 850.4400-1996)
Oiseau	Toxicité aiguë par voie orale, dose unique (U.S. EPA Subdivision E Guidelines 71-1) : - DL50 (Caille japonaise) = 430 mg/kg pc - DL50 (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg pc
Microorganismes du sol	Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 750 g s.a./ha (équivalent à 1.0 mg as/kg sol sec). (OECD 216, 217)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Clothianidine (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable (EEC, C.4-C)
Dégradation abiotique	Hydrolyse (EEC C.7) DT50 à pH 5, 7, 9 : stable (25°C).
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées	CE ₅₀ -3h boues activées : > 1000 mg/l (OCDE 209)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Clothianidine (substance active)
	Coefficient de partage octanol-eau : Log P _{ow} = 0,7 (25°C) (OCDE 117)
	Facteur de bioconcentration (BCF) : non applicable (aucune bioaccumulation n'est attendue compte tenu du faible Log P _{ow}).

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG**12.4. Mobilité dans le sol**

Nom

Clothianidine (substance active)Adsorption K_{Foc} : 84 et 345Désorption $K_{Foc-des}$: 95 à 382 pour 5 sols

La substance est donc moyennement à très mobile (OCDE 106)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*Transport terrestre : ADR / RID**Transport fluvial : ADN**Transport maritime : IMO / IMDG**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR***14.1. Numéro ONU**

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (contient 50% de clothianidine)

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, solid, NOS (contains : 50%

/ IATA-DGR :

clothianidine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN :

OUI

IMDG (polluant marin) :

OUI

IATA :

OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées de façon mineure.**Source des données** : FDS ref. CN50WG/bEU/210gb

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

DANTOP 50WG**Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :**

R22 : Nocif par ingestion.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif en cas de contact avec la peau.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

DSE : Dose Sans Effet

CSE : Concentration Sans Effet

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
